

Compte-rendu du GT INFORMATIQUE du 31 mai 2016

Ce GT sous l'égide du nouveau directeur du Système d'Information (SI), est le premier qui se soit tenu en informatique depuis près de 14 mois et a permis de tenter de renouer un dialogue avec l'administration.

Les questions à soulever étaient nombreuses et force est de constater que l'administration avait fourni un nombre important de fiches sur les sujets à traiter.

Certaines de ces fiches n'élevaient pas les questions difficiles où la problématique des économies (en personnels, en moyens) était centrale.

Néanmoins, il faut aussi se rendre à l'évidence que l'immense majorité des questions abordaient des thèmes déjà vus et discutés avec les organisations syndicales. Tout au plus parfois apparaissent de nouvelles interrogations sur des sujets en évolution. Mais le fond de la discussion reste le même : comment rationaliser, faire des économies, mutualiser les moyens...

La CGT s'est attachée dès le début à poser le débat sur d'autres bases dans sa déclaration liminaire.

En effet, notre ministre de tutelle, Monsieur Eckert, dans un discours publié, n'hésite pas à parler ouvertement de la fermeture de 50 centres informatiques sur les 60 existants pour tout le ministère.

Il existe effectivement encore une soixantaine de centres si l'on additionne ceux de la DGFIP, les Douanes, la DGCCRF et l'INSEE. Pour notre malheur, presque 50 de ces sites sont constitués par des Etablissements de Services Informatique (ESI). Ainsi par exemple, il ne reste plus que 2 sites informatiques aux Douanes (l'un à Osny dans le Val d'Oise, l'autre à Toulouse).

La question est donc : Quels centres vont fermer et à quelle échéance ?

Sur toutes ces questions, centrales et importantes, il n'est pas possible d'avoir de réponse.

Une preuve supplémentaire a pu en être fournie sur la question du « Hackaton ». Interrogée sur le reportage mensonger diffusé dans l'émission « C dans l'air », l'administration s'est refusée à démentir formellement toutes les conclusions dénaturant la qualité de notre travail (nous les fonctionnaires de l'Etat), même s'il s'agissait de rétablir la vérité la plus élémentaire.

Pour cela, c'est le « *Canard enchaîné* » que l'on laisse faire et qui remplace dans ce cas précis, la parole de l'administration !

DÉCLARATION LIMINAIRE DE LA CGT

Monsieur Rousselet,

La CGT mène actuellement un combat contre la loi El Khomri avec tous les salariés, de toutes les branches, du public comme du privé pour maintenir les meilleures conditions de travail pour chacun.

Cette loi n'est pas sans rappeler ce qui nous préoccupe directement dans le secteur public :

- ▶ Que ce soit le rapport sur le temps de travail des fonctionnaires qui n'est pas sans rappeler par analogie la loi travail ;
- ▶ Que ce soit les lettres de cadrage budgétaire qui vont imposer de nouvelles économies, notamment en emplois pour absorber l'augmentation du point d'indice, nécessaire mais insuffisante pour rattraper les pertes de pouvoir d'achat liées à l'inflation ;
- ▶ Que ce soit encore l'application en force du PPCR ;

Dans ce cadre, les fiches que vous nous proposez ont toutes déjà été discutées à un moment ou à un autre dans le cadre des différents Groupes de Travail auxquels la CGT a assisté, trop souvent sans que son avis ne soit hélas pris en compte.

Il est d'ailleurs symptomatique qu'aucun GT n'ait eu lieu depuis plus d'un an maintenant. C'est bien l'administration qui a rompu le dialogue social avec ses informaticiens et non l'inverse.

C'est sans surprise que nous avons pris connaissance des fiches, même si nous déplorons que le délai pour les étudier soit toujours plus court. De la même manière, nous regrettons que les convocations soient envoyées si tard, car les rapports sur le terrain avec certains chefs d'ESI entravent alors presque la possibilité de venue des personnes pourtant convoquées par l'administration. Nous espérons qu'il ne s'agit pas là d'une volonté délibérée de l'administration.

Nous avons cependant surtout noté que les sujets qui préoccupent les agents sont étonnamment absents de ces fiches. Pourquoi ?

- ▶ Pourquoi la question des NBI que nous avons portée, massivement à la connaissance de la Direction ne trouve aucun écho dans les fiches proposées ?
- ▶ Pourquoi la question de l'amiante, qui semble pourtant toucher de plus en plus de personnels entraîne elle des manœuvres dilatoires de la Direction Générale ?
- ▶ Pourquoi la question de la ré internalisation n'apparaît elle qu'en filigrane dans les fiches alors que c'est un sujet

central sur lequel l'administration s'est engagée mais ne semble pas en tenir compte ?

- ▶ Pourquoi la question de la mutualisation des fonctions support est elle simplement décrite et ne présente pas les réels enjeux que poursuit l'administration ?
- ▶ Pourquoi la question de la «masse critique» des ESI n'est elle pas évoquée, alors que notre Directeur Général des Finances Publiques le fait... en commettant d'ailleurs ce lapsus d'user d'un terme de physique nucléaire - la masse critique - au lieu de la taille critique que l'on évoque normalement en économie. La volonté d'explosion du réseau est elle proche, ou bien peut-être d'implosion des ESI pour le sujet qui nous concerne plus directement? Doit-on par exemple rappeler le climat délétère qui règne en Direction des Services Informatique Rhône-Alpes Est Bourgogne (DISI RAEB) dans la gestion de certains sites? Ou bien doit-on encore évoquer les rapprochements d'ESI ?
- ▶ Pourquoi les rapports avec la Direction Interministérielle du Numérique et des Systèmes d'Informations et de Communication (DINSIC) ne sont-ils jamais évoqués ? Sont-ils tabous ?

La Cour des Comptes le fait pourtant très naturellement dans son dernier rapport sur l'informatique.

Ces questions ne font pas que nous préoccuper.

Elles sont pour nous fondamentales et doivent être traitées directement, en profondeur, sans nous cacher les problématiques, dans des fiches que nous pourrions étudier dans un délai qui ne serait pas scandaleusement court.

Pour la CGT, toutes ces questions sous-tendent des questions de souffrance au travail, y compris physiquement.

Sur ce point général, nous demandons une transparence totale, et nous n'aurons de cesse de combattre pour elle.

Ce manque de visibilité devient plus que gênant, il devient obsédant.

Prenons cet exemple parmi tant d'autres : les conditions de travail des Cellule Informatique départementale - Support aux Infrastructures Locales (CID-SIL) ne deviennent pas seulement préoccupantes, mais plutôt désastreuses. Ainsi pour les seules DISI Pays du Centre ou Sud-Est :

- ▶ Il n'y a plus d'agent à la Cellule Informatique Départementale (CID) en Lozère ;
- ▶ Il n'y a plus qu'un seul agent dans la CID de l'Indre ;
- ▶ Les départs à la retraite ne sont par ailleurs pas anticipés.

Ces exemples, vous les retrouverez dans toutes les autres DISI.

Quel est votre plan, même si nous l'imaginons bien ? Le silence ne doit en aucun cas laisser penser à une volonté de déshérence des postes, sauf si telle est votre volonté.

Cette situation des DISI n'est pas singulière.

En Centrale, le nombre d'emplois ne diminue pas comme dans le réseau des DISI, mais il se fait au profit de projets comme le Prélèvement A la Source dont on ne fait que mesurer les difficultés sans en voir les solutions techniques. Pour ce nouveau projet relevant largement d'un « choc de complexification », on « déshabille » d'autres projets pérennes.

Ainsi, comment pourra-t-on nous expliquer que RIALTO n'a plus personne pour le maintenir.

La situation des agents est préoccupante, vous l'aurez compris.

Vous nous devez la vérité Monsieur le Directeur :

- ▶ Une vérité qui ne peut se cantonner à un simple état des lieux déjà commenté et jamais négocié ;
- ▶ Une vérité qui ne peut être remplacée par une forme de langue de bois que nous percevons largement dans les fiches ;
- ▶ Une vérité à laquelle tous les agents aspirent.

S'il vous **plaît, ne nous décevez pas !**

LE DÉBAT SUR LES FICHES, POUR INTÉRESSANT QU'IL PUISSE ÊTRE, ÉTAIT DÉJÀ VU ET MASQUAIT POUR UNE PART LE DEVENIR DES AGENTS

Jamais les fiches à étudier ne furent aussi nombreuses.

Mais toutes avaient un air de « déjà vu », soit en GT, soit en CTL. Qu'en juge !

Les questions ont porté sur :



1 • L'ÉVOLUTION DES EFFECTIFS

Ce n'est pas une surprise : Ils sont en baisse et passent largement en dessous des 5000 informaticiens (à 4859). Les suppressions d'emplois sont une réalité jusque dans l'informatique !

La CGT note que des agents obtiennent des qualifications mais pas de poste. Certains DISI gèlent notamment des postes en CID alors que des agents y postulent.

Résultat : nous perdons dans le réseau des agents qui ont des qualifications.

2 • LES DIFFÉRENTS RÉGIMES DU TEMPS DE TRAVAIL DANS LES SERVICES INFORMATIQUES

La rationalisation voulue par la direction négligera de plus en plus la vie de l'agent et sa qualité de vie au travail.

La CGT rappelle que les différences locales sont issues de l'histoire et montre qu'elle est attachée au libre choix des agents. Mais la pression normative risque de s'accroître, toujours pour faire des économies.

Concernant l'astreinte, la CGT attend toujours :

- ▶ les critères qui définissent si une application est sensible ;
- ▶ un bilan chiffré des interventions effectives pour les agents en astreinte ;
- ▶ un bilan des heures supplémentaires.

Comment parler d'ambition sans moyens ? Car l'administration nous répond qu'elle n'est pas en capacité d'avoir des critères, ni de grille d'analyse pour dire qu'une application est « dite » sensible, elle prétend que le besoin est défini par la MOA qui décide.

3 • L'APPRENTISSAGE DANS LA SPHÈRE INFORMATIQUE

Les apprentis ne doivent pas pallier les besoins et manques d'effectifs. Ils sont en formation et ont un diplôme à préparer. Accueillir des apprentis est une responsabilité et une charge pour les services. Leur répartition mécanique par Direction en rapport avec le nombre d'emplois est un non sens.

La CGT manifeste son attachement au décret de 1971. C'est par l'adaptation et la mise en avant de ce dernier que pourront être vraiment recrutés les informaticiens qui nous manquent.

C'est ce décret qui assure la force et la cohérence de la sphère informatique à la DGFIP.

Sa mise en œuvre est d'ailleurs presque toujours absente des autres ministères.

La CGT rappelle que la Cour des Comptes elle-même précise que l'option d'une informatique ministérielle est posée. En

parlant d'un corps des informaticiens, c'est bien autour de celui défini par le décret de 1971 à la DGFIP que se situe le débat.

4 • LA MUTUALISATION DES FONCTIONS SUPPORT DANS LES DISI

Ce thème est porté par l'administration depuis 2013. Il touche à présent l'informatique en concentrant certains services.

On y perd des emplois, on y perd en souplesse et en savoir-faire. Les agents voient s'éloigner encore plus un service de proximité, même relatif.

On y gagne en rigidité de gestion, et les DISI qui accueillent ces services le font au détriment de tous les autres :

- ▶ sur l'avenir des missions avec leur évolution, les DISI ne communiquent aucune information en local sur les services RH et expliquent que seule la DG peut le faire ;
- ▶ sur la question des plates-formes SIRHIUS RH, l'administration annonce qu'elle n'a aucune information, sauf pour nous dire que la mise en place n'interviendrait pas avant 2019.

A qui doivent s'adresser les représentants des personnels ?
A la Cour des Comptes ? Au premier ministre ?

5 • LES PERSPECTIVES EN MATIÈRE D'ÉDITIQUE

Est-il besoin de rappeler combien la CGT a déploré les fermetures de tous les sites, et surtout en considérant les services qu'ils pouvaient continuer de rendre ? Le succès du courrier égrené pouvait en justifier la proximité.

Mais la volonté de dématérialisation à outrance risque de faire peser une épée de Damoclès sur tout site d'édition.

6 • LES PERSPECTIVES DE L'ASSISTANCE

C'était une des forces de la DGFIP. Ces services où était revendiqué par les agents un vrai sens du service public sont en train d'être mis à mal.

On le sait. On le constate. La CGT le dénonce toujours plus.

Rien n'y fait. La rationalisation emporte les effectifs et dégrade la qualité de vie au travail.

La proximité se perd ainsi que le contact humain. De ce fait la qualité de service également se dégrade.

7 • L'HÉBERGEMENT

Comme précisé en introduction, les déclarations du ministre lors de l'inauguration d'un centre d'hébergement des Douanes donnent à ce thème un relief tout particulier. La concentration presque absolue y est possible (un seul centre d'hébergement aux Douanes).

Compte tenu de la volonté ministérielle de fermer l'immense majorité des sites (plus de 80%).

Combien de sites d'hébergements subsisteront à terme ?

8 • LA CONCENTRATION DES MACHINES Z/OS

La problématique relève de la même logique. Outre la concentration en soi, cette dernière peut se retrouver rapidement subordonnée à des disparitions si on décide de traduire en d'autres langages toutes les applications qui y sont supportées.

La CGT rappelle la cohérence et la robustesse de ces applications ainsi que du système. Mais la vigilance s'impose.

9 • LA CONCENTRATION DES MACHINES MULTI-APPLICATIVES (MMA)

Dans ce cas également, c'est l'attaque d'un pan historique de l'informatique qui est à l'œuvre malgré tous les problèmes qui ont été soulevés (réseau, sauvegarde, rapidité....) par la CGT.

Le chantier de concentration n'en est pas moins engagé.

La finalité ultime est de faire des économies. Elle ne doit pas être oubliée !

10 • LA MODERNISATION DES APPLICATIONS

Une fois de plus, la CGT a rappelé tous ses griefs envers la soi-disant traduction automatique en JAVA des logiciels COBOL.

Sur ce point, il est toutefois à noter que nous avons été écoutés, au moins en partie. L'aspect « miraculeux » selon les propres termes de l'administration de la traduction automatique n'est plus scandé mais fait place à une véritable analyse de l'efficacité du processus, au moins dans le discours.

La CGT a toujours dénoncé combien ce projet semblait inefficace et coûteux venant d'une société privée inconnue qui ne pouvait pas se targuer de résultats probants et avérés sur des logiciels comme ceux en service dans notre administration.

11 • LA TÉLÉPHONIE DES PLATEAUX D'ASSISTANCE

Le système « Prosodie » a une fois de plus été mis en cause.

Ce n'est pas une surprise. In fine, il a été précisé que si les plaintes des agents contre ce système diminuaient, c'était par lassitude.

Très simplement, la CGT rappelle qu'il est urgent et indispensable de changer ce système au rabais qui ne cesse de faire l'unanimité contre lui.

Les agents méritent un outil de travail digne de ce nom pour faire un travail de qualité.